



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18

" " en exercice : 18  
" " qui ont pris part à la délibération : 16

Date de la convocation : 15 juillet 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

### SÉANCE du 22 JUILLET 2025 2025 / 35

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, M. BOUQUET Frédéric, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, Mme PALLOT Irène.

Excusés : Mme FILET Marie-Claude (procuration donnée à Mme SANDRIN Annie), M. PACCLOUD Christian (procuration donnée à M. MANIGAND Hervé).

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

#### OBJET : RETROCESSION A LA COMMUNE DE LA VOIRIE ET DE L'ECLAIRAGE RUE BENOIT GATHERON ET RUE DU 19 MARS 1962

Vu la demande de rétrocession de la voirie et des espaces communs formulée par la SEMCODA concernant l'ensemble immobilier « Le Village », composé d'une maison pluridisciplinaire de santé avec 11 logements collectifs et d'un bâtiment indépendant de 4 pavillons,

Vu le bail emphytéotique conclu le 3 octobre 2016 avec la SEMCODA prévoyant la rétrocession de la voirie, de l'éclairage, des stationnements et des espaces verts, situés sur les parcelles cadastrées section AB numéros 480, 482, 657, 660, 663 et 664,

Madame le Maire propose au Conseil d'accepter la rétrocession et l'intégration de la voirie, de l'éclairage, des stationnements et des espaces verts dans le domaine public.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 absentions,**

**ACCEPTE** la rétrocession des parcelles cadastrées section AB numéros 480, 482, 657, 660, 663 et 664,

**AUTORISE** Madame le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer tous les actes nécessaires à la rétrocession et à l'intégration dans le domaine public communal de la voirie de l'éclairage, des stationnements et des espaces verts dans le domaine public communal.

**DIT** que les frais de notaires seront à la charge de la SEMCODA.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Le Maire,  
Annick GRÉMY